

Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire

Un débat sur l'économie sociale a bel et bien cours au Québec. L'amorce en fut sans doute la Marche des femmes contre la pauvreté de juin 1995, puis le Sommet sur l'économie et l'emploi organisé par le gouvernement du Québec en mars 1996 où des groupes de femmes et des organisations communautaires étaient invités pour la première fois à siéger avec des représentantes et représentants des syndicats, de l'État et du patronat. La mise sur pied du Chantier de l'économie sociale, ses recommandations et ses travaux ont aussi grandement contribué à l'élargissement et à l'approfondissement du débat.

Présentement, plusieurs s'interrogent sur l'importance réelle de l'économie sociale dans l'ensemble des activités économiques et surtout sur sa place dans un projet de société. D'où le désir des signataires de cet appel de s'engager dans le débat en rappelant la diversité et la richesse des initiatives de l'économie sociale et en faisant valoir ses potentialités de développement.

L'économie sociale, une réalité originale et plurielle

Au cours des vingt dernières années, les groupes communautaires et de femmes ont donné naissance à une nouvelle génération d'économie sociale principalement dans les services collectifs: coopératives d'habitation, garderies, maisons de jeunes et de femmes, "ressourceries", médias communautaires, entreprises d'insertion, fonds de développement et corporations de développement économique communautaire. Les collectivités locales, les syndicats et le mouvement coopératif ont également contribué à l'émergence de cette nouvelle génération d'économie sociale, notamment dans la production de biens et de services où l'on retrouve principalement les coopératives de travail, les coopératives de travailleurs-actionnaires, les coopératives forestières, les entreprises contrôlées par les travailleurs. Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) et Fondation, le fonds de développement CSN pour la coopération et l'emploi appartiennent également à cette nouvelle économie sociale. Au total, près de 5000 nouvelles organisations et entreprises peuvent être identifiées. Si l'on y ajoute les 3000 entreprises des générations précédentes, soit les caisses populaires et les caisses d'économie, les coopératives agricoles et les mutuelles d'assurance, ce secteur présente des actifs s'approchant de 90 milliards de dollars et fournit des emplois à près de 100 000 personnes.

Nous sommes bien loin de contempler un mirage. Si le bilan ces réalisations présentent est fort respectable, leur originalité n'est pas suffisamment reconnue et leur potentiel n'est pas pleinement mis en valeur par les pouvoirs publics ni même par certaines composantes des mouvements sociaux voire de l'économie sociale elle-même.

L'économie sociale est **la seule à reconnaître explicitement la dimension sociale** de l'économie comme en témoignent ses règles et sa mission. Parce qu'elles entretiennent des liens étroits avec les

collectivités locales et les milieux où elles sont implantées, les organisations d'économie sociale sont souvent bien placées pour repérer et interpréter les nouveaux besoins, créer des emplois et réussir là où l'État et l'entreprise capitaliste échouent. De plus, la nature de leurs activités les autorise à poursuivre des objectifs qui procèdent d'une tout autre rationalité que celle de l'économie exclusivement marchande : utilité sociale, création d'emplois, développement local, revitalisation d'une collectivité, reconnaissance du travail des femmes, protection de l'environnement, rentabilité à long terme. Ainsi, par leur préoccupation pour l'emploi et pour la cohérence de certaines filières de production, les fonds syndicaux et de développement assument des fonctions relevant de l'intérêt général. De plus, au niveau des entreprises où ils investissent, ces fonds favorisent l'information, la formation et, dans certains cas, la participation des travailleurs à l'organisation du travail et aux orientations de l'entreprise, contribuant ainsi à la démocratisation de l'économie.

De plus, empreintes d'un esprit de solidarité, les initiatives de l'économie sociale savent mobiliser des ressources humaines et financières négligées par d'autres. En évitant d'être limitées à des fonctions palliatives, elles peuvent être le lieu de véritables innovations sociales, comme l'ont été les cliniques populaires qui ont inspiré la création du réseau des CLSC. Bien que contribuant à la création d'emplois, les organisations d'économie sociale cherchent à instituer des lieux de participation et de discussion qui permettent à des groupes et aux membres d'une collectivité d'échanger, d'identifier leurs besoins, d'élaborer des solutions et de mettre en place une entreprise ou de nouveaux services. À la quête légitime de la rentabilité des entreprises et de viabilité des organisations, s'ajoute la conviction de réaliser une œuvre socialement utile. En somme, l'économie sociale mérite bien son nom.

Pour une économie sociale et solidaire

Pour que l'économie sociale devienne solidaire, il importe que les pratiques qui s'en réclament correspondent dans les faits aux valeurs et aux règles énoncées. En effet, ces règles doivent être pleinement utilisées, ce qui suppose des démarches de réflexion alimentées par des échanges avec d'autres acteurs et mouvements sociaux. Ainsi, pour relever les défis actuels de notre société, de nouvelles solidarités doivent être construites. De ce point de vue, le caractère solidaire de l'économie sociale est en grande partie tributaire du modèle de développement que ses pratiques et ses orientations favorisent. En somme, l'économie sociale peut s'inscrire dans l'histoire comme une composante soit d'un modèle néolibéral, soit d'un modèle solidaire.

Dans le modèle néolibéral que nous refusons, le marché agit comme instance exclusive de régulation et mécanisme de satisfaction des besoins. Dans un tel modèle, l'économie sociale tend à se transformer en une économie de misère et de dernier recours. Au lieu de participer à l'édification de nouvelles solidarités, l'économie sociale – qui ne serait d'ailleurs plus sociale que de nom – devient complice d'effets pervers qui renforcent la dualisation et l'exclusion sociales.

Par contre, dans un modèle solidaire auquel nous souscrivons, soit un modèle ouvert à la démocratisation de l'ensemble de l'économie et des services collectifs et où l'État demeure la principale instance de régulation et de redistribution, l'économie sociale peut assumer la production de certains services de qualité non offerts directement par le réseau étatique. Le modèle que nous soutenons, implique le maintien et le renouvellement des services publics dispensés par l'État. Ainsi, il n'entraîne pas la substitution d'emplois. Enfin, comme pour les services collectifs produits par l'État, les services de l'économie sociale doivent être offerts par des travailleurs et des travailleuses dont les conditions de travail sont adéquates. Malgré la rémunération toujours insuffisante du personnel, les centres de petite enfance sont exemplaires à cet égard car ils satisfont largement à tous

ces critères. De plus, ces organismes offrent des services mieux adaptés au milieu et, généralement, de qualité supérieure à ceux proposés par les garderies à but lucratif.

Dans la conjoncture actuelle, plusieurs promoteurs de projets d'économie sociale, particulièrement dans le domaine des services de proximité sont inquiets. Dans leurs relations avec les représentants du gouvernement et les institutions publiques régionales et locales, ils arrivent difficilement à obtenir les conditions nécessaires à la réalisation de leurs projets. À cette fin, nous proposons les trois séries de mesures suivantes: la première concerne le soutien aux entreprises d'économie sociale, la seconde porte sur la place des femmes dans l'économie et la troisième vise la reconnaissance d'une économie plurielle.

Des mesures de soutien aux entreprises

Le développement de l'économie sociale ne peut se faire sans la reconnaissance et le soutien des pouvoirs publics. Au nom du principe de l'équité, les entreprises et organisations d'économie sociale doivent obtenir une aide financière comparable à celle octroyée aux entreprises capitalistes. De plus, au nom de l'intérêt général et collectif des projets qu'elles portent, elles sont autorisées à demander davantage à l'État, sans avoir à sacrifier leur autonomie d'action. Comment justifier de telles demandes ? D'une part, les règles de fonctionnement de ces entreprises offrent certaines garanties car elles stipulent clairement que les sommes octroyées ne peuvent être accaparées par quelques individus et que la collectivité doit bénéficier de retombées. D'autre part, ces entreprises remplissent souvent des missions relevant de l'intérêt collectif et contribuent à l'intérêt général. Par ailleurs, elles peuvent difficilement être assujetties à des programmes gouvernementaux rigides parce qu'elles participent d'une dynamique sociale complexe et généralement enracinée dans le local.

Enfin, comme l'expertise nécessaire à l'émergence et à l'expansion des entreprises d'économie sociale relève à la fois du domaine économique et du domaine social, il importe de soutenir les nombreux organismes voués à leur développement.

Des mesures assurant une place aux femmes dans l'économie

La deuxième série de mesures dépasse le seul terrain de l'économie sociale. Elle vise à accorder aux femmes une place dans l'économie en accord avec la solidarité que nous souhaitons entre hommes et femmes, ce qui inclut un partage équitable des richesses et du pouvoir. Par elle-même, l'économie sociale ne peut constituer une solution à la pauvreté des femmes les plus démunies de sorte que la redistribution est indispensable pour assurer un meilleur partage des richesses. De même, l'intervention de l'État est indispensable pour assurer une meilleure équité sur le marché du travail.

Dans la mesure où des services collectifs sont assumés par des entreprises d'économie sociale, il faut prévoir des mesures pour que ces partenariats avec l'État ne se fassent pas au détriment des conditions de travail et sur le dos des femmes. Cette inquiétude est aussi alimentée par le clivage manifeste que l'on peut actuellement observer entre les activités d'économie sociale relevant principalement de l'économie marchande où les hommes occupent une grande partie des postes de dirigeants et les activités de services relevant principalement du secteur non marchand où les femmes sont les plus nombreuses. En plus d'éviter le danger de ghettos féminins, l'économie sociale doit faire une place aux femmes qui soit socialement acceptable et leur accorder les responsabilités de direction qui leur reviennent.

Des mesures pour une économie plurielle

Une troisième série de mesures vise le développement d'une économie plurielle qui encourage l'équilibre des activités économiques et favorise l'expansion de l'économie sociale.

Nous savons, par exemple, que les entreprises et les organisations d'économie sociale mobilisent des ressources bénévoles parfois imposantes et misent sur la double participation du personnel et de la clientèle des services collectifs. Ainsi, en plus de contribuer à la réalisation des objectifs de création d'emplois, des politiques publiques de réduction du temps de travail auraient pour effet de rendre plus disponibles les personnes disposées à participer librement à des activités de solidarité sociale. Une politique de la pluriactivité permettrait de mieux moduler temps de travail salarié et le temps consacré aux autres activités, incluant la participation bénévole et solidaire aux associations. Elle devrait également permettre que ces tâches soient partagées plus équitablement entre les hommes et les femmes.

Cette façon de renouveler l'objectif du plein emploi en l'inscrivant dans le cadre d'une économie plurielle est, en outre, une voie pouvant permettre d'éviter à la fois la ghettoïsation du travail des femmes et la régression vers le travail obligatoire pour les pauvres, le *workfare*. Devant ces éventualités, nous choisissons il va sans dire la promotion d'une citoyenneté de participation.

L'économie sociale en soi n'est pas un nouveau projet de société

L'économie sociale n'est pas en soi un nouveau projet de société. Elle en est plutôt une composante, voire une source d'inspiration. En effet, nous avons la conviction que l'ensemble des entreprises et des organisations de l'économie sociale concourent à la définition d'un modèle de développement plus ouvert à la démocratie et à un véritable partenariat entre tous les acteurs concernés de même qu'elles contribuent à transformer le système de production des services collectifs. De ce point de vue, entreprises capitalistes et services publics devraient s'inspirer des entreprises et organisations d'économie sociale, lesquelles ont plusieurs mesures d'avance quant aux règles de fonctionnement démocratique.

Enfin, nous voulons rassembler celles et ceux qui désirent contribuer à l'édification d'une économie solidaire par **un soutien éclairé et critique au développement de l'économie sociale**. Ces adhérents voudront également défendre les principes de démocratie, de participation, d'équité, de justice, de solidarité, de promotion des personnes et de préservation des ressources collectives.

L'objectif de cet appel est triple. Les signataires veulent d'abord apporter un soutien tangible aux promoteurs de projets d'économie sociale dans leurs relations avec les pouvoirs publics. Ensuite, ils désirent alimenter positivement un débat qui se limite trop souvent à mettre en garde contre les seuls périls de l'économie sociale sans pour autant proposer de nouvelles perspectives de développement économique et social. Enfin, ils veulent contribuer à la constitution d'un réseau, voire un regroupement de personnes désireuses de s'engager dans la promotion d'une économie sociale et solidaire, en appui aux regroupements institutionnels existants.

S'il est possible que nous ne soyons pas unanimement d'accord sur l'emploi de certains termes ou sur l'importance relative donnée à certains thèmes, nous adhérons entièrement aux lignes directrices des propos qui y sont formulés et estimons nécessaire de poursuivre le débat sur cette base. Enfin, même si la plupart d'entre nous appartenons à des organisations ou à des institutions bien connues, c'est à

titre personnel que nous signons cet appel et que nous invitons à se joindre à nous tous ceux et celles qui veulent atteindre les mêmes grands objectifs.

Marcel Arteau (IFDEC), François Aubry (CSN), Gilles Beauchamp (CLSC Hochelaga-M.), Agnes Beaulieu (Société de développement Angus), Léopold Beaulieu (Fondation), Jean Bédard (CDR Lanaudière), Claude Béland (Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec), Étienne Bélanger (Féd. des coop. québécoise en milieu scolaire), Paul R. Bélanger (UQAM), Jean-Pierre Bélanger (ASPQ), Jean-Jacques Bérard (Féd des coop. de serv. et soins de santé du Québec), Mireille Bénard (Syndicat des travailleuses en garderie de Montréal,CSN), Paul Bernard (Université de Montréal), Michel Boissonneault (Féd. des coopératives d'alimen. du Québec), Alain Bouchard (Féd. des coopératives d'alimen. du Québec), Marie Bouchard (UQAM), Jean-Yves Bernard (Comité pilote des entreprises d'aide domestique), Renald Bujold (Santé publique, Montréal), Guy Cameron (Mouvement Desjardins), Claudette Carbonneau (CSN), Elaine Carey-Bélanger (U. Laval), Pascale Caron (FQCT), Simon Caron (Féd. des caisses pop. Desjardins du Bas-Saint-Laurent), Jacques Cartier (AGROPUR), Daniel Chabot, (UQRimuski), Lucie Chagnon (IFDEC), Céline Charpentier (CDEC Plateau/ Centre-Sud), Normand Chatigny (Conseil de la coop. du Québec), Manuel Cisneros (CRISES-CIRIEC), Yvan Comeau (Université Laval), Christine Corbeil (UQAM), Daniel Côté (HEC), Pierre-Alain Cotnoir (Confédération québécoise des coopératives d'habitation), Marie-Andrée Coutu (CFP), Yves Demers (SSQ, Mutuelle de gestion), René Doré (CFP), Norma Drolet (Fédération des OSBL d'habitation de Montréal), Gaston Dufour (Féd. des coop. de câblodistribution du Québec), Judith Dufour (Retraitée), Hèlène Dumais (CLSC Longueuil-ouest), Jacques Duranleau (Coop. de serv. de santé Les Grès), Marjolaine Emond (CLSC Kamouraska), Louis Favreau (UQAH), Georges Filotas (Féd. coop. du Nouveau-Québec), Alain Fortier (Fondation d'éducation coopérative), Andrée Fortin (U. Laval), André Fortin (Conféd. québécoise des coop. d'habitation), Jacques Fournier (Interaction communautaire), Louis Fournier (FTQ), Joseph Giguère (Centre St-Pierre), Jean- Pierre Girard (Chaire de coopération Guy-Bernier), Marie-Claude Girardo (Groupe Promutuel), Carl-Éric Guertin (Conférence des coopératives québécoises en milieu scolaire) Jacques Gauvin (Féd.coop. québ. en milieu scolaire), Jean-Paul Gravel (Université de Sherbrooke), Clément Guimond (Caisse d'économie de Québec), Yves Hurtubise (Université Laval), Denise Julien (CSRE-Secteur forestier), Christian Jetté (LAREPPS), Luc Labelle (Fédération des coopératives de développement régional du Québec), Daniel Labesse (CLSC Plateau), Daniel Lachance, Daniel Lafontaine (Féd. des coop. de travailleurs actionnaires du Québec), Gaston Lagacé (CLSC La Pocatière), François Lamarche (CSN), Laurent Lamontagne (Féd. des coop. funéraires du Québec), Maurice Lapalme (Coopérative fédérée de Québec), Marilyse Lapierre (PQ), Yvan Laurin (Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec), Pierre Laurence (CSBE), France Laurendeau (FTQ), Marc Laviolette (CSN), Gary Lavoie (Confédération québécoise des coopératives d'habitation), Colette Lebel (Coop. fédérée de Québec), Pierre Legros (RQIIAC de CLSC), Nancy Lemay (NPS), Benoît Lévesque (UQAM), Lucie Mager (CRISES), Marie-Claire Malo (HEC), Mauro-F. Malservisi (UQAM), Michel Marengo (Féd. des coop. funéraires du Québec), Paul Massicotte (Coopérative fédérée de Québec), Denis Martel (Conférence des coopératives québécoises en milieu scolaire) Réjean Mathieu (UQAM), Marguerite Mendell (Concordia), Clément Mercier (Université de Sherbrooke), Yves Michaud (Féd. coop. du Nouveau-Québec), Michel Morel (Santé publique, Montréal-Centre), Nancy Neamtan (Chantier de l'économie sociale), Bill Ninacs (CQDS), Jean- Robert Noiseux (Féd.coop. québ. en milieu scolaire), Hudon Odilon (Pastorale sociale Diocèse de Ste-Anne), Jean-Paul Ouellet (Féd. des coop. de câblodistribution du Québec), Denis Plamondon (UQAC), Yvon Poirier (IFDEC), Jacques Proulx (Solidarité rurale), Jean Proulx (CDC Nicolet-Yamaska), Claude Quintin (Fédération des coop. dév. régional du Québec), Michelle Rhéaume-Champagne (Économie et solidarités, HEC), Claudette Pitre-Robin (Concert'Action), Louis Racine (Univ. Sherbrooke),

Norbert Rodrigue (CSBE), Ruth Rose (UQAM), Louis Roy (FSSS-CSN), Nicole Saint-Martin (IRECUS/Univ. Sherbrooke), Carol Saucier (UQAR), Majella St-Pierre (Conseil de la Coopération du Québec), Michel Séguin (Ressourcerie), César Simon (SSQ, Mutuelle de gestion), Gilles Tardif (FQCT), Jean-Claude Tardif (CEQ), Sylvie Tardif (COMCEP, Trois-Rivières), Luc Thériault (Université de Regina), André Tremblay (Féd. Qué. des coop. de travail), Diane-Gabrielle Tremblay (TELUQ), Marielle Tremblay (UQAC), Rosario Tremblay (Féd des coop. de serv. et soins de santé du Québec), Sonia Vaillancourt (Conseil Québécois du Loisir), Yves Vaillancourt (UQAM), Denis Vallée (AGROPUR), Solange van Kemenade (Économie et Solidarités, UQAH), Vincent van Schendel (UQAM), Annie Vidal (FDM-Faites), Jean Verville (Féd. des coop. de travailleurs actionnaires du Québec), Milder Villegas (ACEM), C. Yaccarini (Société de développement Angus); Vicki May, Caroline Roy, Lyne Lessard, Guy Valiquette, Lorraine Gélinas, Lucie Boisvert, Paul Martel, Lucie Pouliot, Johanne Tétreault (membres du Conseil d'adm. de la coop. de solidarité de serv. à domicile Memphrémagog); Lucie Beaudoin, (CRDC); Flor Peralta, Julie Sénéchal (GÉRIS - UQAH).

Lorsque les listes sont complétées, les faire parvenir au

Secrétariat du CIRIEC*
a/s Benoît Lévesque
3000, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal
H3T 2A7
levesque.benoit@uqam.ca
téléphone: (514) 340-6016
télécopie: (514) 340-6995

* Le CIRIEC Canada est une section nationale du CIRIEC International (Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative). Cette organisation à but non lucratif regroupe à la fois des membres individuels (chercheurs et chercheurs, intervenantes et intervenants) et des membres collectifs (entreprises et organisations d'économie sociale). Le but principal de cette association est de "contribuer à l'édification d'une économie solidaire par un soutien éclairé et critique au développement de l'économie sociale." (art. 1.3).

Couverture extérieure

Cette publication a été rendue possible grâce à une aide financière de la *Fondation d'éducation à la coopération* et du *CIRIEC*